

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE LHUIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2021 – 20 h**

L'an deux mil vingt et un, le 15 janvier à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 8 janvier 2021.

**ETAIENT PRESENTS** : Mikaël BABOLAT, Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Evelyne SUBIT, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Claire TRICHON, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

**ABSENT EXCUSE** : Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Mme Marie-José TRAINA

## **I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2020**

Le compte rendu du 11 décembre 2020 est validé à l'unanimité.

## **II - FINANCES COMMUNALES**

### **2-1 Ouverture de crédits d'investissement**

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote des budgets primitifs 2021, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses engagées aux budgets 2020 soit

- 546 943 € pour le budget principal
- 109.745 € pour le budget eau
- 8 565 € pour le budget assainissement.

### **2-2 Tarifs eau et assainissement 2021**

Les budgets eau et assainissement sont déficitaires et les tarifs n'ont pas été augmentés ces cinq dernières années.

Le conseil municipal décide d'augmenter sur cette mandature, la part annuelle fixe de l'eau et de l'assainissement de 5 €, soit 52 € pour l'eau et 59.50 € pour l'assainissement.

### **III – AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **3-1 Frais de scolarité**

Une participation pour les frais de scolarité est demandée aux communes de Marchamp et d'Innimond au prorata du nombre d'enfants.

Après avoir rencontré les maires de Marchamp et d'Innimond, il a été convenu d'établir une convention pour la refacturation des frais de fonctionnement et des frais d'investissement. Cette convention prendra effet pour la rentrée 2021 2022. Pour l'année en cours une participation sera demandée pour les frais de scolarité à ces deux communes au prorata du nombre d'enfants.

### **IV – URBANISME**

#### **4-1- Dossiers d'urbanisme en cours**

A ce jour 2 déclarations préalables et 1 permis de construire sont en cours d'instruction.

En ce qui concerne ce dernier, le permis a été refusé au pétitionnaire. Une modification doit être déposée pour se mettre en conformité.

Guillaume DUCOLOMB arrive à 21h.

#### **4-2 Demande d'un permis de lotir**

Un propriétaire de Lhuis souhaiterait vendre un terrain pour un permis d'aménager de 4 à 5 maisons, sur des parcelles se trouvant en zone 1AU2. Pour se faire, il faudrait inverser l'ordre des zones d'urbanisation. La zone 1AU2 deviendrait prioritaire par rapport à la zone 1AU1 (parcelle communale).

Le Conseil municipal se laisse le temps de la réflexion avant de prendre une décision définitive.

### **V – VOIRIE RESEAUX**

#### **5-1 Traversée du Bourg**

Les entreprises retenues par la commission travaux et approuvées par le conseil municipal sont les entreprises DUMAS, FAVIER, FONTAINE, pour un montant global 1 594 300.62 € TTC, après déduction des subventions de 835 589 € TTC (le maire remercie le travail de la première adjointe et la secrétaire de mairie pour l'obtention de ces subventions) et du remboursement du revêtement par le département de l'Ain de 72 000 € TTC il restera à la charge de la commune après remboursement de la FCTVA environ 425 182 € TTC (sous réserve du bon déroulement du chantier).

## **5-2 Forêt communale**

Une piste forestière de 2230 m de long doit permettre l'accès à des coupes affouagères. L'entreprise Perrin a été retenue pour ces travaux d'un montant de 17 470 €.

## **5-3 Station d'épuration du Creux**

Le raccordement des eaux usées sur la step du Creux, des hameaux d'Arandon, Les Guigard et Richemont situés sur la commune de Groslée-Saint-Benoît, est effectif depuis le 15 janvier 2021.

La commune de Lhuis en contrepartie percevra de la commune de Groslée-Saint-Benoît une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 €.

## **VI – BATIMENTS TERRAINS COMMUNAUX**

### **6-1 Restaurant**

Les travaux de l'auberge sont en cours,

La commission en charge des bâtiments communaux s'est réunie. Après avoir rencontré plusieurs candidats, le choix s'est porté sur M. Fabrice DETOURNAY. Le conseil Municipal et le Maire approuvent cette décision et espèrent une ouverture rapide.

## **VII – GESTION DES AFFAIRES COURANTE**

### **7-1 Cimetière**

Le conseil municipal décide de poursuivre les travaux d'enrobé des allées du cimetière.

L'entreprise Richard PEYSSON a été retenue. Le montant des travaux est estimé à 41 281.50 € TTC, y compris constat d'huissier avant et après les travaux. Pour que ces travaux puissent se faire dans de bonnes conditions et que l'enrobé ne soit pas détérioré dans le temps par les racines de 4 arbres situés dans l'ancien cimetière, une demande sera faite d'abattre ces arbres dans les plus brefs délais.

### **7-2 Archives**

La 2<sup>ème</sup> et dernière phase du classement des archives communales est en cours. L'archiviste préconise de faire procéder au tri et au classement des archives à la fin de chaque mandature.

### **7-3 Local du Sou des Ecoles**

Le Sou des Ecoles occupe actuellement un local à la poste. Ce local se dégradant de plus en plus le conseil décide de lui attribuer le local sous la salle des fêtes.

#### **7-4 Pose d'un panneau « voie sans issue »**

Les employés communaux ont remis un nouveau panneau « voie sans issue » impasse de la Roche.

#### **7-5 Insee**

La population totale à Lhuis au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 912 habitants.

Un recensement devait avoir lieu en 2021. Au vu de la crise sanitaire l'enquête est reportée et devrait avoir lieu l'année prochaine.

#### **7-6 Remerciements**

Des remerciements ont été adressés au conseil municipal pour les colis de Noël. Les produits locaux ont été appréciés. Le Maire et le conseil remercient toutes les personnes qui ont écrit et qui se sont manifestés auprès des élus.

Lecture des différents vœux reçus en mairie.

#### **7-7 Micro-crèche**

L'initiatrice du projet informe Monsieur le Maire, que pour des raisons financières et peu de retour sur l'enquête des besoins auprès de la population alentour, elle abandonne le projet.

#### **7-8 Chiens errants**

Il est rappelé aux propriétaires de chiens que leurs animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique sous peine de sanctions.

Séance levée à 22h30

Compte-rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

---

# Informations Générales

## Taxe incitative des ordures ménagères

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière (part fixe + taxe incitative) Aucune facture ne sera envoyée.

\*\*\*\*\*

## Sacs jaunes

**MÉMO'tr@** CHEZ VOUS, TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT !

**EMBALLAGES & PAPIERS**

- PLASTIQUE**  
Pots de yaourts, bouteilles plastiques, barquettes, sacs...
- PAPIER & CARTON**  
Journaux, sacs krafts, briques alimentaires, boîtes à pizza...
- MÉTAL**  
Aérosols, conserves, canettes, capsules de café...

**VOS EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE :**  
EN VRAC, VIDÉS, NON LAVÉS ET NON IMBRIQUÉS ENTRE EUX

**SANS OUBLIER LE RESTE :**

- ORDURES**  
Restes alimentaires, déchets ménagers...  
**DANS UN SAC POUBELLE BIEN FERMÉ**  
BACS GRIS CCPA
- VERRE**  
Bouteilles, bocaux et pots en verre...  
**VIDÉS, SANS COUVERCLE, NI BOUCHONS**  
BENNES À VERRE

**CITEO** [www.cc-plainedelain.fr](http://www.cc-plainedelain.fr) Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

CRÉATION ET IMPRESSION : DZ | WWW.DZ.FR

**Planning de la collecte sélective du 1er janvier au 31 décembre 2021 LHUIS**

*La collecte s'effectue **un mardi sur deux***

**Les dates sont les suivantes :**

5 janvier	13 avril	6 juillet	12 octobre
19 janvier	27 avril	20 juillet	26 octobre
2 février	11 mai	3 août	9 novembre
16 février	25 mai	17 août	23 novembre
2 mars	8 juin	31 août	7 décembre
16 mars	22 juin	14 septembre	21 décembre
30 mars		28 septembre	

**Il est impératif de sortir votre sac la veille au soir de la collecte**